

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	145 (2000)
Heft:	8
Artikel:	Un deuxième exercice franco-suisse de coopération transfrontalière... : "Léman 99". 1re partie
Autor:	Weck, Hervé de
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-346029

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un deuxième exercice franco-suisse de coopération transfrontalière...

«LÉMAN 99» (1)

Tout va très vite! Quasi inexistante il y a quelques années, la coopération militaire franco-suisse n'a cessé de s'intensifier, avant même que le Rapport de sécurité 2000 plaide la «sécurité par la coopération». Elle est devenue une sorte de «chasse gardée» du corps d'armée de campagne 1, les autres corps travaillant spécialement avec les Allemands et les Autrichiens. Lors du premier exercice de coopération transfrontalière franco-suisse «LÉMAN 97», il s'agissait de mettre au point les mesures à prendre, ainsi qu'une organisation binationale efficace du commandement en cas de catastrophe naturelle ou technologique dans la région lémanique, les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. A cette occasion, les ministres de la défense français et suisses, Alain Richard et Adolf Ogi, avaient exprimé le vœu qu'un exercice similaire soit organisé sur territoire suisse. Cette volonté politique a débouché sur un arrangement juridique, signé en mai 1999, qui rendait possible un ordre d'opérations franco-suisse.

■ Col Hervé de Weck

Dès le milieu des années 90, plusieurs rencontres franco-suisses, impliquant des civils et des militaires, sont organisées, afin de définir les mesures qu'il s'agirait de prendre pour répondre à une demande éventuelle des autorités politiques des deux pays. En 1997, un premier exercice commun de troupe, «LÉMAN 97», a lieu, largement relaté dans la presse. L'intervention se déroule à Seyssel en Haute-Savoie; elle permet d'atteindre à un niveau supérieur de réalisme dans la planification, dans l'exécution et dans le travail en commun. En cas de catastrophe, l'urgence prime; cependant, pour qu'un engagement porte ses fruits, il faut le concevoir, le préparer et, surtout, l'entraîner.

«LÉMAN 97» s'inscrit dans une dynamique basée sur un

accord franco-suisse de 1987, qui prévoit une entraide et des secours communs en cas de catastrophe ou de situations particulières. Dans une telle situation, des formations militaires des deux pays sont engagées de manière subsidiaire, en réponse à une demande des autorités civiles qui ne peuvent plus faire face à la situation avec les moyens organiques dont elles disposent. Etre prêt ensemble, à la disposition des autorités civiles et de la population, telle est la finalité de l'exercice «LÉMAN 97»

Les deux parties, la France et la Suisse, tiennent à monter, tous les deux ans, un exercice commun, de façon à renforcer les procédures de coopération dans des opérations de secours, une hypothèse qu'est venu rappeler le tragique accident dans le tunnel sous le Mont-Blanc.

«LÉMAN 99» s'ouvre avec un séminaire franco-suisse, des-

tiné à étudier la mise en place d'une sécurité transfrontalière à Genève lors d'une conférence internationale, avant de se poursuivre par un exercice de troupe sur sol suisse, impliquant des formations militaires et civiles des deux pays, dans le cadre d'une instruction commune à l'aide en cas de catastrophe. L'opération vise à

- Entrainer les états-majors civils et militaires, français et suisses, à la conduite et à la coordination d'un engagement d'appui d'envergure.
- Progresser dans le mécanisme de consultation, de coordination et de conduite des instances civiles et militaires participant à l'exercice.
- Maîtriser par un exercice commun de troupes, placées sous un commandement mixte les problèmes inhérents à l'engagement

de formations susceptibles d'appuyer les instances civiles, en cas d'accident grave ou de catastrophe.

■ Tester le dispositif d'alarme du bataillon d'aéroport 1.

1. La Genève internationale

A Genève se trouvent 7 organisations onusiennes, 12 organisations internationales n'appartenant pas à l'ONU, 188 missions diplomatiques représentant 144 Etats¹, 174 organisations non gouvernementales, 11 bureaux d'observateurs ou d'autres délégations (entre autres la Ligue arabe et l'Organisation de libération de la Palestine). Ce vaste ensemble, c'est quelque 16000 postes de travail, 32000 personnes si l'on prend en compte les familles. Ce secteur induit 14000 autres emplois. Chaque année, on compte à Genève 3000 visites de chefs d'Etats ou de ministres. Le CERN, situé sur territoire suisse et français, emploie 5000 scientifiques: c'est le plus grand laboratoire du monde. Il appartient à la Division «Etats hôtes» de la Mission suisse à Genève, elle-même dépendant du Département fédéral des affaires étrangères, de recenser et de s'occuper de ces fonctionnaires internationaux qui ne relèvent pas du Contrôle de l'habitant du canton du bout du lac.

Genève, ville internationale, s'avère un forum planétaire où se traitent les grands problèmes. La plupart des manifestations de rue qui s'y déroulent n'ont rien à voir avec les problèmes suisses ou genevois. Des Kurdes, des Kossovars, des paysans plus ou moins pacifiques, venus de l'Union européenne ou des Indes lointaines, peuvent se retrouver devant les bâtiments de l'ONU ou de l'Organisation mondiale du commerce, pour faire entendre leurs revendications à l'occasion d'une conférence internationale technique ou politique...

En 1999, la police cantonale genevoise occupait 1547 personnes, dont 1100 fonctionnaires de police. En 1998, ces hommes et ces femmes ont effectuée 415276 heures supplémentaires, qui ne s'expliquent pas seulement par des obligations vis-à-vis des organisations internationales ou des manifestations, mais également par la délinquance et la criminalité. Dans les comptes du

canton, au bilan, les heures supplémentaires figurent pour environ 21 millions de francs! Etant en principe compensées par des congés, elles sont prises en compte de cette manière, ce qui permet de créer un certain nombre de nouveaux postes...

2. Séminaire sur la sécurité transfrontalière à Genève (28-29 juin 1999)

Le séminaire, consacré à la sécurité aéro-terrestre transfrontalière à Genève, prend en compte la tenue d'une conférence de l'ONU entre le 26 et le 30 juin 2000, consacrée aux problèmes sociaux. Elle pourrait réunir une trentaine de chefs d'Etat ou de gouvernement, 2500-3000 délégués, environ 1000 journalistes. Près de 15000 personnes se trouvent de toute façon dans le périmètre de sécurité de la conférence. Des dizaines de milliers de travailleurs frontaliers fran-

Thèmes du séminaire sur la coopération franco-suisse

- Sécurité terrestre (criminalité, protection de l'Etat et ordre public)
- Renseignement (recherche, interprétation et diffusion)
- «Bulle aérienne» transfrontalière
- Trafic aérien civil et militaire, opérations aériennes
- Articulation du commandement
- Problèmes politiques et juridiques

¹ Certains Etats entretiennent plusieurs représentations, vu que les problèmes traités à l'Organisation mondiale du commerce, à la Conférence sur le désarmement ou au Bureau international du travail nécessitent l'engagement de spécialistes.

chissent chaque jour la frontière. Quelle que soit la menace, on ne peut interrompre le trafic à l'aéroport de Cointrin! Une rencontre internationale consacrée aux problèmes sociaux risquant de provoquer toutes sortes de manifestations plus ou moins pacifiques, il s'agit de prendre des mesures renforcées de protection, d'approfondir la collaboration franco-suisse, aussi bien civile que militaire, d'évaluer les solutions possibles.

Vu la situation géographique du canton de Genève, le tracé de la frontière, la situation de l'aéroport international qui comprend un secteur suisse et un secteur français (une cellule de coopération est à l'étude), l'emplacement des résidences des délégations, aussi bien en Suisse que dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, une coopération s'avère indispensable, d'autant plus que, selon la formule du commandant de la police genevoise, «Genève est une plate-forme mondiale aux moyens de sécurité d'un grand village.»

Il s'agit d'aller plus loin que lors de la venue de Yasser Arafat à l'Assemblée de l'ONU consacrée à la Palestine ou de la rencontre Clinton-Assad. Un délai de douze mois apparaît insuffisant pour que les parlements respectifs puissent ratifier des accords. Il convient donc de trouver d'autres solutions plus rapides, qui restent conformes à l'état de droit et doivent faire l'objet d'une bonne politique d'information.

Bernard Ziegler, ancien conseiller d'Etat genevois, et Pier-



Il n'est pas facile d'assurer la sécurité de l'aéroport de Genève-Cointrin situé à proximité de la frontière... (Photo: D. Caveng).



...La piste est proche de routes ouvertes au public. A droite, sur la photo, un avion atterrit. Il faut encore faire à la menace aérienne lors de grandes conférences internationales (Photo: D. Caveng).

re Guinot-Delley, préfet de la Zone de défense Sud-Est, assurent la direction générale du séminaire, le général de corps d'armée Pormenté et le commandant de corps Abt en assumant la direction opérationnelle. Du côté français, il y a des fonctionnaires des préfectures concernées, des responsables de la police, de la gendarmerie et des douanes; les militaires appartiennent à la Circonscription de défense de Lyon, au

Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes, à la Région aérienne Méditerranée et à la Zone de défense Sud-Est. Du côté suisse, des représentants des gouvernements des cantons de Genève et de Vaud, des responsables de la police cantonale genevoise et des gardes-frontière, des officiers du corps d'armée de campagne 1, de la division territoriale 1 et des Forces aériennes. Pourtant, la

réalisation du projet ne dépend pas des seuls participants, mais bien de la volonté politique des autorités à Paris et à Berne, qui seront nanties d'un dossier détaillé pour les décisions à moyen terme, de données essentielles pour la conférence de presse du 1^{er} juillet 1999.

L'image de la menace, comme dans toute opération, ne doit pas se baser seulement sur les expériences du passé. Il s'agit d'être imaginatif et prospec-

tif, de se «mettre dans la peau» d'individus ou de groupes qui veulent attirer l'attention des médias, discréder l'ONU, les responsables de l'organisation, les mesures de sécurité ou l'engagement de l'armée, exercer des pressions politiques, perturber, voire interrompre la conférence. Ils peuvent recourir à la guerre de l'information, à la guerre électronique, au terrorisme, à l'enlèvement de personnalités, à des manifestations de rue, à des occupations de lo-

caux, à des blocages d'axes, ou se trouver derrière des mouvements sociaux... Pendant la durée de la conférence, des catastrophes, des accidents ou des sinistres importants restent, bien entendu, possibles.

Quels enseignements tirer de situations récentes, tant en France qu'en Suisse, qui pourraient permettre de préciser des modes de collaboration? En juin 1999, le plan «VIGIPIRATE» est en vigueur en France

Des sources binationales de renseignement

FRANCE		SUISSE	
Organes	Missions/documentation	Organes	Missions/documentation
Direction générale de la sécurité extérieure	-travaille en principe dans tous les domaines à l'extérieur du territoire français		
Direction de la sûreté du territoire			
Renseignements généraux	-ordre public -sécurité de l'Etat	Service de renseignement de l'armée	-travaille uniquement dans le domaine militaire
Douanes	-les agents peuvent faire des contrôles à l'intérieur du territoire -fichier des infractions douanières -fichier Schengen	Police fédérale	-sécurité de l'Etat
Police de l'air et des frontières	-fichier personnes recherchées -fichier véhicules volés -fichier Schengen	Gardes-frontières	-les agents peuvent faire des contrôles à l'intérieur du territoire -sécurité, immigration, police
Gendarmerie nationale (ministère de la Défense)	-fichier personnes recherchées -fichier véhicules volés -fichier Schengen		
Police nationale (ministère de l'Intérieur)	-fichier personnes recherchées -fichier véhicules volés -fichier Schengen	Police cantonale genevoise	-manifestations -sûreté -protection de l'Etat -fichier «VULPUS»

depuis quatre ans; à la demande des autorités cantonales, quelque 600 soldats suisses sont engagés à Genève et à Berne, sous les ordres de la police, pour la protection de représentations étrangères et du site de l'ONU.

Lors d'une telle rencontre à Genève, les besoins en renseignements, définis par un plan de recherche, sont couverts par de nombreuses sources, suisses et françaises. Certaines informations doivent être traitées de manière particulière, parce qu'elles relèvent de la protection des données personnelles ou qu'elles risquent de «brûler» des sources précieuses si leur diffusion n'était pas limitée. Une approche, pluridisciplinaire et binationale, doit prendre en compte la sécurité terrestre (criminalité, protection de l'Etat, ordre public), la sécurité aérienne et, bien entendu, le respect de l'ordre juridique des deux pays. La gestion du flux de l'information, sur différents supports informatiques pas toujours compatibles, est à régler, tout comme l'accès du contenu de certains fichiers à des personnes «non autorisées». On pense, entre autres, au fichier Schengen et au fichier «VULPUS» des polices cantonales en Suisse.

Quo qu'il en soit, la cellule de renseignements, qui coiffe des structures complexes, doit garantir des prises de décision en «temps réel» par les responsables opérationnels, ce qui postule une simplification maximale des circuits.

Un accord, surnommé «Petit Schengen» par les initiés et si-

gné par Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, et Arnold Kohler, chef du Département de justice et police, offre d'intéressantes possibilités, mais il n'a pas encore ratifié par les parlements respectifs; rien n'indique que ce sera chose faite, en temps utile, pour la conférence de Genève de juin 2000.

Ce texte prévoit, entre autres, la création de «commissariats communs police-douane» (CCPD). Une telle structure pourrait être intégrée dans un dispositif de sécurité «Genève», à condition de l'adapter en y intégrant des magistrats, habilités à régler dans la foulée les problèmes judiciaires, ainsi qu'un représentant de la Police fédérale suisse. Il n'en reste pas moins que le CCPD n'est pas prévu pour recueillir des renseignements touchant à l'ordre public et les groupes à risque.

Missions possibles de la troupe en cas d'engagement subsidiaire

- Protection de l'espace aérien, transports aériens
- Surveillance, garde d'ouvrages (patrouilles terrestres, héliportées, drone)
- Contrôles de personnes, contrôles de circulation
- Barrages de routes, bouclages de secteurs
- Contrôle d'entrée, escortes
- Transports de personnes et de matériels
- Renforcement des gardes-frontière
- Transmissions, écoutes

Les cellules de renseignement du corps d'armée, de la division territoriale, du régiment mobilisé pour la circonsistance et du bataillon d'aéroport 1 sont-elles toutes nécessaires? En effet, c'est la police cantonale qui alimente les militaires, ceux-ci se contentant de répercuter les renseignements dans les unités. Des officiers de renseignement peuvent, en revanche, renforcer la cellule de renseignement de la police cantonale, qui manque d'expérience dans l'analyse, l'interprétation et la fusion des renseignements.

Qu'est-ce qu'une «bulle» aéro-terrestre?

Depuis quelques années, les forces armées françaises ont accumulé d'intéressantes expériences dans la sécurité aéro-terrestre, à l'occasion d'importantes manifestations civiles ou militaires. Elles créent pour la première fois une «bulle aéro-terrestre de sécurité» lors des Jeux olympiques d'hiver d'Albertville en 1992, lors de la réunion du G-7 à Lyon, puis sur Paris, qui compte plusieurs aéroports commerciaux, lors de meetings du Bourget ou de défilés du 14 juillet, lors du championnat mondial de football en 1998. Pendant la réunion du G-7, des officiers du CA camp 1, en visite à Lyon, ont pu se rendre compte de ce qu'est un bulle aéro-terrestre», des problèmes de structures et de commandement qu'elle pose. Cette solution leur a semblé un modèle dont on pourrait s'inspirer en Suisse.

Lors d'une conférence internationale à Genève, cette «bul-

le», qui se trouverait pour les trois quart dans l'espace aérien français, comprendrait une zone interdite de vol, sauf pour les avions commerciaux réguliers à destination ou au départ de Cointrin et les vols en relation avec la conférence, une zone réglementée qui couvrirait un certain nombre d'aérodromes situés sur territoire français.

Le relief, dans le secteur français et suisse, rend difficile l'identification électronique et visuelle des aéronefs, alors que les systèmes de surveillance aérienne des deux pays (*Florida* en Suisse, *Strida* en France) ainsi que les systèmes de synthétisation de la situation aérienne (*Stradivarius* et *Flinte*) ne sont pas compatibles et interopérables. Quoi qu'il en soit, il faut engager des radars mobiles, le *Taflir* dont dispose les Forces aériennes suisses, son équivalent français, l'*Aladin*. Dès lors, deux options peuvent être envisagées: une solution «dégradée» ou une solution «optimale» qui rend nécessaire l'engagement d'un *AWACS* français, du moins pour trois ou quatre missions de quelques heures.

La constitution d'une «bulle aéro-terrestre» bi-nationale pose des problèmes de commandement. Il faut absolument centraliser tous les renseignements et assurer des réactions immédiates face à des situations imprévues et fugaces. Pour y faire face, deux solutions:

■ un commandement suisse avec co-direction française, qui disposerait du droit de veto, ce

La menace aérienne lors d'une conférence à Genève

Actions

- prises de vues par avion dans la zone interdite
- pénétration accidentelle
- largage de tracts ou d'explosifs
- commando aéroporté

Moyens

- avion de tourisme
- hélicoptère
- drone
- ULM
- avion modèle réduit

qui préserverait la souveraineté des deux parties;

■ un commandement supérieur de la «bulle» prenant des décisions collégiales, une procédure possible si l'on s'est mis d'accord sur les conditions d'engagement commun.

Quoi qu'il en soit, les deux parties doivent effectuer des exercices-tests et régler les problèmes d'engagement. En France, les hélicoptères, qui travaillent dans le cadre de la «bulle», disposent de missiles ou de canons, ce qui n'est pas le cas en Suisse; les chasseurs emportent des munitions ou des missiles, l'ordre de tir devant être donné par le premier ministre ou quelqu'un à qui il a délégué cette compétence. En Suisse, les choses ne sont pas aussi clairement définies.

Dès le moment où le dossier de la bulle aéro-terrestre est «ficelé», les spécialistes français comptent avec une préparation de 7-8 semaines; en cas d'urgence, le délai pourrait être réduit à 7 jours, si l'on enga-

geait des professionnels. Du côté suisse, l'armée de milice, basée sur le principe du citoyen-soldat, postule que la décision soit prise une année avant l'échéance, afin que les formations et les spécialistes des Forces aériennes soient en service au moment voulu: les professionnels ne sauraient assumer seuls de telles missions, d'autant plus qu'il faut attribuer des hélicoptères à la police pour des engagements qui n'ont rien à voir avec la «bulle».

Lors de la conclusion du séminaire, le commandant de corps Fernand Carrel, rejoignant le général Jean-Georges Brévet, commandant de la défense aérienne et des opérations aériennes à Taverny, rappelait que les Forces aériennes suisses ont déjà signé quatorze accords de coopération internationale, mais qu'il subsiste une zone peu explorée, la coopération transfrontalière qui postule un abandon momentané du principe de la souveraineté nationale.

H. W.
(*A suivre*)